

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 07 avril 2026</b>
---	---

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>30 + 1 pouvoir</b>	<b>27 mars 2026</b>	<b>27 mars 2026</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2026-035</b>	<b>Election du président</b>

Le 07 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de M. André PAUL, doyen d'âge.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD, Séverine GELIN

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

**BRENNILIS :** Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

**HUELGOAT :** Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS

**LA FEUILLEE :** Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL

**LOPEREC :** Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

**Pouvoir :** Jean-Yves CRENN à Marc MEQUIGNON

**Secrétaire de séance :** Anne ROLLAND

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-41-3 ;

Le Président, doyen d'âge, constate le nombre d'élus présents et ainsi que le quorum est atteint. Il explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 029-200067197-20260407-2026035-DE

La secrétaire de séance désignée est Mme Anne ROLLAND.

2 assesseurs sont également désignés : M. Mickaël TOULLEC et Mme Coralie JEZEQUEL

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature,

Messieurs Jean, François DUMONTEIL et Gaëtan PEYREBESSE se présentent candidats et il est procédé au déroulement du vote.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller communautaire a sur la table des bulletins vierges. Les conseillers sont invités à déposer dans l'urne leur bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls et blancs par le bureau ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés avec leurs enveloppes, le tout placé dans une enveloppe close et jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Vu les résultats du scrutin ;

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 31

Bulletin blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Jean, François DUMONTEIL : 16 voix

M. Gaëtan PEYREBESSE : 14 voix

M. Eric PRIGENT (non candidat) : 1 voix

Le conseil communautaire DECIDE

De proclamer Monsieur Jean, François DUMONTEIL, président de la communauté de communes et le déclare installé.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,

